



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Personnel

Question écrite n° 11448

### Texte de la question

M Andre Bellon attire a nouveau l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre de l'equipement, du logement, des transports et de la mer, charge des transports routiers et fluviaux, sur l'importance de la responsabilite des poids lourds dans les accidents de la route, qui sont plus souvent impliquees dans les accidents corporels (4,4 p 100 contre 2,4 p 100 pour l'ensemble des vehicules). Prenant en compte l'accroissement du trafic des marchandises par le secteur routier et autoroutier, il lui demande quelles dispositions sont envisagees pour ameliorer la securite et les conditions de travail des conducteurs de poids lourds, notamment dans le cadre de l'harmonisation des reglementations europeennes.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement demeure tres attache a l'amelioration de la securite de la circulation routiere et des conditions de travail des conducteurs routiers et donne en consequence toute priorite au controle du respect des temps de conduite et de repos. Des durees de conduite exagerees et des repos insuffisants accroissent en effet les risques et les consequences des accidents de la route. Des controles de disques de chronotachygraphes sont donc organises a la fois sur route et en entreprise. Ils visent en particulier les entreprises dont le comportement a l'egard de la reglementation semble le plus critiquable. Cette procedure permet d'orienter les controles vers ces dernieres et de les encourager a revoir leur organisation. Le Gouvernement veille egalement a ce que les dispositifs de controle soient sans cesse ameliores. C'est ainsi que la directive CEE no 88-599 du 23 novembre 1988 fixe un niveau minimal de controle pour chaque Etat membre, dont les normes sont deja largement respectees par la France. Des instructions supplementaires ont ete donnees le 1er juin 1990 afin de renover le controle en entreprise. De meme, une circulaire du 3 juillet 1990, relative au controle sur route, a rappele les enjeux et les priorites de ce dernier, tout specialement en ce qui concerne les bases de la reglementation : temps de conduite et de repos, vitesses, poids et dimensions. Enfin, la France a propose a la Commission des communautes europeennes d'engager un processus de modification de la reglementation sociale europeenne afin de la completer en introduisant des normes relatives a la duree du travail englobant tous les temps d'activites des conducteurs routiers. Le Gouvernement souhaite faire ainsi progresser l'harmonisation sociale au sein de la CEE en mettant sur un pied d'egalite tous les transporteurs quelle que soit leur nationalite tout en garantissant les acquis sociaux des salaries et favoriser ainsi le respect de la reglementation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bellon Andr•](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11448

**Rubrique :** Transports routiers

**Ministère interrogé :** transports routiers et fluviaux

**Ministère attributaire** : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 3 avril 1989, page 1528